

DÉVELOPPÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 30 mai 2024
--

- **ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE**

1. Procès-verbal de la séance du 24 avril 2024

Approuve le procès-verbal de la séance antérieure

2. Intercommunale BEP et ses filiales - Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du mardi 18 juin 2024

Il est proposé au Conseil communal d'approuver les points inscrits aux ordres du jour des Assemblées générales du BEP:

BEP

Assemblée Générale Extraordinaire

1. Approbation des Modifications Statutaires.

Assemblée Générale Ordinaire

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 12 décembre 2023 ;
2. Approbation du Rapport d'activités 2023 ;
3. Approbation des comptes 2023 ;
4. Rapport du Réviseur ;
5. Approbation du Rapport de rémunérations établi en application de l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
6. Approbation du Rapport de gestion 2023 ;
7. Approbation du Rapport spécifique de prises de participations ;
8. Décharge aux administrateurs ;
9. Décharge au Réviseur.

BEP Expansion Économique

Assemblée Générale Extraordinaire

1. Approbation des Modifications Statutaires.

Assemblée Générale Ordinaire

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 12 décembre 2023 ;
2. Approbation du Rapport d'activités 2023 ;
3. Approbation des comptes 2023 ;
4. Rapport du Réviseur ;
5. Approbation du Rapport de rémunérations établi en application de l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
6. Approbation du Rapport de gestion 2023 ;
7. Approbation du Rapport spécifique de prises de participations ;
8. Décharge aux administrateurs ;
9. Décharge au Réviseur.

BEP Environnement

Assemblée Générale Extraordinaire

1. Approbation des Modifications Statutaires

Assemblée Générale Ordinaire

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 12 décembre 2023 ;
2. Approbation du Rapport d'activités 2023 ;
3. Approbation des comptes 2023 ;
4. Rapport du Réviseur ;
5. Approbation du Rapport de rémunérations établi en application de l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
6. Approbation du Rapport de gestion 2023 ;

7. Approbation du Rapport spécifique de prises de participations ;
8. Décharge aux administrateurs ;
9. Décharge au Réviseur.

BEP Crématorium (Pour les Communes Affiliées)

Assemblée Générale Extraordinaire

1. Approbation des Modifications Statutaires

Assemblée Générale Ordinaire

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 12 décembre 2023 ;
2. Approbation du Rapport d'activités 2023 ;
3. Approbation des comptes 2023 ;
4. Rapport du Réviseur ;
5. Approbation du Rapport de rémunérations établi en application de l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
6. Approbation du Rapport de gestion 2023 ;
7. Approbation du Rapport spécifique de prises de participations ;
8. Décharge aux administrateurs ;
9. Décharge au Réviseur.

3. Intercommunale IDEFIN - Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du jeudi 20 juin 2024

Il s'agit d'approuver les points à l'ordre du jour de l'Assemblée générale d'IDEFIN qui se tiendra le jeudi 20 juin 2024 à 17 heures 30, en la Salle Vivace du BEP dont l'ordre du jour est le suivant :

Assemblée Générale Extraordinaire

1. Approbation des Modifications Statutaires.

Assemblée Générale Ordinaire

1. Approbation des procès-verbaux des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire du 18 décembre 2023 ;
2. Rapport d'activités 2023 ;
3. Approbation des comptes 2023 ;
4. Rapport du Réviseur ;
5. Approbation du Rapport de rémunérations établi en application de l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
6. Approbation du Rapport de gestion 2023 ;
7. Approbation du Rapport spécifique de prises de participations ;
8. Décharge aux administrateurs ;
9. Décharge au Réviseur.

4. Intercommunale INASEP - Assemblée générale ordinaire du 26 juin 2024

Le Conseil est invité à se prononcer sur l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'INASEP qui se tiendra le 26 juin 2024

5. Intercommunale ECETIA - Assemblée générale ordinaire du 25 juin 2024

Le Conseil est invité à se prononcer sur l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'intercommunale ECETIA qui se tiendra le 25 juin 2024.

6. Intercommunale ORES Assets - Assemblée générale ordinaire du 13 juin 2024

Le Conseil est invité à se prononcer sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale d'Ores Assets qui se tiendra le 13 juin 2024 à 10h30.

1. Rapport annuel 2023 – en ce compris le rapport de rémunération ;
2. Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023 :
 - Présentation des comptes, du rapport de gestion, des règles d'évaluation y afférentes ainsi que du rapport de prises de participation ;
 - Présentation du rapport du réviseur ;
 - Approbation des comptes statutaires d'ORES Assets arrêtés au 31 décembre 2023 et de l'affectation du résultat ;
3. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour l'année 2023 ;
4. Décharge au réviseur pour l'exercice de son mandat pour l'année 2023 ;
5. Nominations statutaires ;
6. Actualisation de l'annexe 1 des statuts – Liste des associés.

7. Intercommunale IMAJE - Assemblée Générale du 17 juin 2024

Le Conseil est invité à approuver les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire d'IMAJE qui se tiendra le 17 juin 2024.

8. Intercommunale IGRETEC - Assemblée générale du 27 juin 2024

Le Conseil est invité à se prononcer sur l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire d'IGRETEC du 27 juin 2024.

Les représentants actuels sont :

- Monsieur MOSSERAY Jean-Luc
- Madame QUEVRAIN Sylviane
- Monsieur LESUISSE Paul-Bernard
- Madame BODSON Marie
- Madame DAWAGNE Caroline

9. EthiasCo - Assemblée générale annuelle ordinaire le jeudi 13 juin 2024

Il est demandé au Conseil de voter les points à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire d'Ethias Co qui se déroulera le 13 juin 2024.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

1. Rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2023
2. Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2023 et affectation du résultat
3. Décharge à donner aux administrateurs pour leur mandat
4. Décharge à donner au commissaire pour sa mission
5. Désignations statutaires - Client Board
6. Mandat du commissaire - exercices 2026-2027-2028

Le nombre d'actions, et donc de voix, concernant votre entité s'élève à 3.

Par application de l'article 23, al. 8 des statuts, cette assemblée générale se déroulera au moyen d'une plateforme digitale et d'un vote à distance.

10. Terrienne du crédit social - Assemblée générale ordinaire le 14 juin 2024

La présence des personnes désignées par la commune est nécessaire pour que celle-ci dispose de toutes les voix correspondant au nombre de parts dont elle est titulaire.

Si la commune d'Assesse a statué sur les points de l'ordre du jour, un seul délégué pourra disposer de la totalité des voix de ce pouvoir.

Il est par conséquent demandé au Conseil de délibérer sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 14 juin 2024 à 19h00 à la salle la Source, Place Toucrée, 6 à 6900 Marche-en-Famenne.

11. TEC - Assemblée générale ordinaire de l'O.T.W. du 12 juin 2024

Le Conseil est informé de la tenue de l'Assemblée générale ordinaire de l'Opérateur de Transport de Wallonie le **12 juin 2021 à 14 heures 30**, à l'auditorium du Moulin de Beez, rue du Moulin de Meuse,4 à 5000 BEEZ. Il est invité à se prononcer sur les points portés à l'ordre du jour de cette assemblée.

12. CPAS - Comptes 2023

Il est demandé au Conseil communal d'approuver le compte 2023 du CPAS, arrêté par le Conseil de l'Action Sociale le 23 avril 2024;

Conformément à l'article 112ter de la loi organique des CPAS, le Conseil communal prend sa décision dans les quarante jours de la réception de l'acte et de ses pièces justificatives.

Le Conseil communal peut proroger le délai qui lui est imparti pour exercer son pouvoir d'une durée maximale égale à la moitié du délai susvisé.

A défaut de décision dans le délai, l'acte est exécutoire.

L'approbation peut être refusée uniquement pour violation de la loi.

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le compte 2023 du CPAS, le compte de résultats ainsi que le bilan arrêté au 31 décembre 2023 repris ci-après :

	Ordinaire	Extraordinaire	Total général
Résultat budgétaire de l'exercice	359.101,62	-95.077,46	264.024,16
Résultat comptable de l'exercice	444.161,23	81.691,58	525.852,81
Engagement à reporter de l'exercice	85.059,61	176.769,04	261.828,65

13. CPAS - Budget - Approbation MB 2 ordinaire et extraordinaire

Le 2 avril 2024, le Conseil de l'action sociale a arrêté la modification budgétaire n°2/2024 du CPAS.

Conformément à l'article 112bis de la loi organique des CPAS, le conseil communal prend sa décision dans les quarante jours de la réception de l'acte et de ses pièces justificatives. Le conseil communal peut proroger le délai qui lui est imparti pour exercer son pouvoir d'une durée maximale égale à la moitié du délai susvisé. A défaut de décision dans le délai, l'acte est exécutoire.

L'approbation peut être refusée pour violation de la loi ou lésion de l'intérêt général.

14. Holding communal sa - Convocation à l'Assemblée Générale du 26 juin 2024

Le Holding Communal est un holding belge qui a été créé en 1996 et dont toutes les communes et administrations provinciales de Belgique sont actionnaires. Le 7 décembre 2011, une Assemblée générale extraordinaire a décidé de dissoudre le Holding Communal. La liquidation n'est pas encore terminée.

15. POINT SUPPLEMENTAIRE - Gaelle JACOBS- ALN - Dépôt communal

From: Gaelle Jacobs <gaelle.jacobs@gmail.com>

Sent: Friday, May 24, 2024 11:18:14 AM

To: MOSSERAY Jean-Luc <jlmosseray@hotmail.com>; Wivine Lambert <wivine.lambert@assesse.be>

Cc: Sébastien Humblet <Sebastien.Humblet@assesse.be>; Gilles Graindorge <Gilles.Graindorge@assesse.be>; Valéry Grégoire <valery.gregoire@assesse.be>; Marielle Mercier <Marielle.Mercier@assesse.be>; Maria Cristini <Maria.Cristini@assesse.be>; Marc Pierson <Marc.Pierson@assesse.be>

Subject: Point supplémentaire ALN - Dépôt communal

Bonjour Jean-Luc, Wivine,

Veuillez trouver en annexe un point supplémentaire pour le conseil du 30 mai.

Cordialement,

Jacobs G.

Point supplémentaire conseil communal du 30 mai 24

Mr le Bourgmestre,

Mme la Directrice Générale, ALN souhaite fixer un point supplémentaire à l'ordre du jour du Conseil du 30 mai au sujet du Dépôt communal.

Un marché public a été ouvert pour obtenir la conception du projet à côté du parc à container.

Un planning très serré indiquait la remise d'offre le 11 mars 2024 avec une attribution le même mois, et une réalisation du Cahier Spécial des Charges concernant le marché de travaux en juin 2024.

Pourriez-vous dès lors nous informer sur les questions suivantes :

- Qui a remporté le marché pour la conception du projet ?
- Sommes nous dans les budgets estimés ?
- Fin avril, une validation du projet était planifiée.

Peut-on avoir un aperçu de cet avant-projet ?

Merci pour l'attention que vous porterez à ce point. Pour les citoyens, Pour ALN, Gaëlle Jacobs

16. POINT SUPPLEMENTAIRE - Gilles GRAINDORGES - ALN - Local scout Courrière – Droit de superficie et convention

From: Gilles Graindorge <gilles.graindorge@gmail.com>

Sent: Friday, May 24, 2024 12:12:27

To: Wivine Lambert <wivine.lambert@assesse.be>; Jean-Luc Mosseray <Jean-Luc.Mosseray@assesse.be>

Subject: Point supplémentaire

Madame la Directrice générale,
Monsieur le Bourgmestre,
Chère Wivine,
Cher Jean-Luc,

Je souhaiterais ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour du prochain Conseil communal du 30 mai.

Vous trouverez le point en annexe.

Je vous en souhaite bonne réception.

Bien cordialement,

Gilles Graindorge

Local scout Courrière – Droit de superficie et convention

Le 13 décembre 2013, le Conseil communal a voté l'octroi d'un droit de superficie pour installer le local scout de Courrière à l'arrière de la rue des Grands Joncs.

Suite à l'avis de Madame la Directrice financière, il a été préconisé d'adjoindre, à l'acte de droit de superficie, une convention contenant les éléments relatifs à la gestion de l'endroit précité en « bon père de famille ».

Ces éléments étant actés, nous pouvions penser que cela ne prendrait pas tant de temps, d'une part concrétiser le vote du Conseil communal mais d'autre part, de rassurer l'ensemble du staff scout, les parents mais surtout les enfants qui abordent déjà, dans leurs têtes, la rentrée prochaine.

En résumé, nous souhaiterions que la convention annexée à ce point puisse être votée par le Conseil communal afin de ne plus perdre de temps et d'argent et ce dans le but de toujours améliorer le projet entrepris.

Nous vous remercions pour la considération que vous porterez envers toute l'unité scout et l'action que vous mènerez aussi envers tous les riverains qui auront reçu tous les apaisements nécessaires par rapport à cette future cohabitation.

Pour ALN,

17. POINT SUPPLEMENTAIRE - Caroline DAWAGNE - ECOLO - Proposition de règlement communal concernant la protection de Sites de Grand Intérêt Biologique

From: Caroline Dawagne <cdawagne@gmail.com>

Sent: Friday, May 24, 2024 4:30:36 PM

To: Jean-Luc Mosseray <jean-luc.mosseray@assesse.be>; Wivine Lambert <wivine.lambert@assesse.be>; college.communal <college.communal@assesse.be>

Subject: Point supplémentaire au CC du 30 mai 2024

Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Directrice Générale,

Concerne : Bois Robiet - Article 58 quinquies LCN - Proposition de règlement communal concernant la protection de Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB) - Lande du Bois d'Ausse/Vallon du ruisseau de Vôvesène – Point supplémentaire au conseil communal du 30 mai 2024

Par la présente et au nom du groupe Ecolo je souhaite mettre au débat et au vote le projet de règlement communal annexé à la présente demande.

Depuis novembre 2023 la proposition de règlement, co-rédigée par les groupements citoyens qui défendent notre cadre de vie, a fait son chemin et l'objet d'améliorations des suites des différents avis reçus.

Tout en respectant les points de vue des uns et des autres, il nous semble essentiel de pouvoir mener ce débat plus largement au niveau du conseil car ce projet relève de sa compétence.

Nous avons ici une opportunité à saisir pour tracer une nouvelle voie dans la défense de notre environnement et faire de la Commune d'Assesse une pionnière dans la conservation de ses liaisons écologiques.

Nous souhaitons nous placer aux côtés de toutes les personnes combatives sur les enjeux de protection de la biodiversité, de celles et ceux qui veulent la mise en œuvre d'actions concrètes de préservation et qui veulent adopter et mettre en place des outils législatifs pour renforcer la démocratie locale. N'attendons pas que les choses se fassent à notre insu, soyons les acteurs du changement!

Nous espérons pouvoir convaincre qu'il est important de soutenir ce projet de règlement.
Je vous remercie déjà de la bonne attention que vous y porterez.
Cordialement,

Caroline Dawagne
Conseillère communale

18. Comptes annuels 2023

La Directrice financière présentera au Conseil le compte 2023.

19. ZS NAGE - Compte 2023 - Information

Il est proposé au Conseil communal de prendre connaissance du compte 2023 de la zone de secours NAGE tel qu'adopté en séance du Conseil zonal du 16 avril 2024.

20. ZS NAGE - MB 1 de 2024 - Prise de connaissance de la MB n°1-2024

Il est proposé au Conseil communal de prendre connaissance de la MB 1/2024 de la zone de secours NAGE.

21. Modification budgétaire n°1 - 2024 - Approbation

Il est proposé au Conseil communal d'arrêter, comme suit, les modifications budgétaires n° 1 de l'exercice 2024 :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	10.974.459,23	9.880.951,67
Dépenses totales exercice proprement dit	10.879.502,04	8.208.314,04
Boni / Mali exercice proprement dit	94.957,19	1.672.637,63
Recettes exercices antérieurs	1.738.430,27	0,00
Dépenses exercices antérieurs	93.101,08	2.940.362,37
Prélèvements en recettes	0,00	1.732.757,48
Prélèvements en dépenses	891.641,37	465.032,74
Recettes globales	12.712.889,50	11.613.709,15
Dépenses globales	11.864.244,49	11.613.709,15
Boni / Mali global	848.645,01	0,00

22. Montants octroyés par le Collège communal en 2023 sur base de la délégation du Conseil communal - information

En 2023, le Conseil communal a délégué au Collège communal ses compétences en matière de subventions figurant nominativement au budget.

Le Conseil prend acte des subventions octroyées par le Collège.

23. Octroi des subventions aux diverses sociétés ou groupements de l'entité - 2023

Il est proposé au Conseil d'allouer une subvention ordinaire aux divers groupements de l'entité.

24. Création de la voirie aux abords de la maison communale - Lancement de la procédure voirie

Il est demandé au Conseil de marquer son accord sur le lancement de la procédure ayant pour objectif de créer officiellement et au cadastre la voirie existant dans les faits vers et devant la maison communale.

25. SART-BERNARD - Rue du Bois d'Ausse: partie de parcelle communale A n°525/X/2 occupée par un privé (suite de procédure) - Accord de principe sur la vente

Il est proposé au Conseil de marquer son accord de principe quant à la vente d'une partie de la parcelle communale cadastrée SART-BERNARD Section A n°525/X/2 (1a 12ca).

26. Ecoles communales d'Assesse - Installation de portes Rf et bras hydrauliques – Approbation des conditions, du mode de passation et du montant estimé

Dans le cadre de la mise en conformité des écoles communales, il est proposé d'installer des porte coupe-feu.

Lieux :

- Ecole communale de Courrière;
- Ecole communale de Maillen;

- Ecole communale de Sart-Bernard;
- Ecole communale de Florée;
- Ecole communale d'Assesse + bibliothèque.

Description :

- installation de portes coupe-feu avec bras hydraulique;
- démontage et évacuation de la porte à remplacer et montage de la porte coupe-feu;
- pose de la signalétique.

Estimation :

31.256,00 € HTVA ou 37.819,76 €, 21% TVAC.

27. ISSEP - Projet SuRiPest - Signature de la convention d'occupation

Il est proposé au Conseil de signer la convention entre la commune d'Assesse et l'organisme d'utilité publique « Institut Scientifique de Service Public » (ISSeP), relative à la mise à disposition d'un emplacement sur le site de l'administration communale, Esplanade des Citoyens, 4 à 5330 Assesse, afin d'y placer un préleveur des mesures des concentrations des produits phytopharmaceutiques dans l'air ambiant sur le territoire communal.

28. CCCSR - Rapport d'activités 2023

Rapport d'activités 2023 de la CCCSR. La commission s'est réunie 4 fois en 2023 et a traité pas moins de 20 dossiers.

29. Passage piéton - Rue des Rouaux à Courrière - Règlement Complémentaire de Circulation Routière

De nombreux piétons empruntent la rue des Rouaux pour se rendre à la gare de Courrière. Ce passage piéton permettra d'assurer leur sécurité lors des traversées de voirie.

30. Fourniture et pose de glissières de sécurité + réparation de glissières existantes - Commune d'Assesse – Approbation des conditions, du mode de passation et du montant estimé

Le Conseil est invité à passer un marché par procédure ouverte concernant :

- la fourniture et pose de nouvelles glissières de sécurité
- la réparation de certaines glissières existantes (glissières mixtes bois-métal ou uniquement métal) sur le territoire de la commune d'Assesse

Les glissières sont des glissières mixtes bois-métal et uniquement métal.

Les postes comprennent la main-d'œuvre et toutes les fournitures nécessaires pour placer et réparer les glissières de sécurité.

Le montant du marché est estimé à 25.500,00 € HTVA ou 30.855,00 € TVAC.

31. Acquisition d'un broyeur de branches - Approbation des conditions du marché

Le Conseil est invité à marquer un accord sur l'acquisition d'un broyeur de branches pour un montant estimé à 33.057,85 € hors TVA ou 40.000,00 €, 21% TVA comprise.